

Dépose de revêtements de sols

Mots Clefs (Activité - Métier - Poste de travail - Nuisance)

BTP - CARRELEUR-MENUISIER-DEMOLISSEUR-PEINTRE - ENLEVEMENT DE REVETEMENT - SILICE - AMIANTE - PREVENTION - CANCER PROFESSIONNEL

Description de l'activité, du métier, du poste

■ Description de l'activité :

- Enlèvement de carrelage : exposition potentielle à la silice.
- Enlèvement de dalle vinyl-amiante : exposition potentielle à l'amiante (dans ce cas, un plan de retrait amiante est à réaliser).
- Préparation du fond par ponçage :
 - mise à nu du béton : exposition potentielle à la silice,
 - enlèvement de colle : exposition potentielle à l'amiante et à la silice (dans ce cas, un plan de retrait amiante est à réaliser).



Copyright INRS



Copyright INRS

*Cette fiche ne concerne que les risques cancérogènes liés à cette activité. Les autres risques (chimiques, physiques...) doivent faire l'objet d'une évaluation.
Les photos ci-dessus illustrent des situations de travail sans préjuger de la pertinence des mesures de prévention présentées.*

Nuisances cancérogènes

- **Substance ou procédé** : Silice, amiante
- **Classification CLP** :

| | | |
|----------------|--------------|---|
| Silice | Non classée | |
| Amiante | Catégorie 1A | « Substance que l'on sait être cancérogène pour l'homme » |
- **Classification Centre International de Recherche sur le Cancer (CIRC)** :

| | | |
|--|----------|--|
| Silice cristalline inhalable (quartz, cristobalite) | Groupe 1 | « L'agent est cancérogène pour l'homme » |
| Amiante | Groupe 1 | « L'agent est cancérogène pour l'homme » |
- **Organes « cibles » des cancers**

| | |
|----------------|--|
| Silice | Cancer du poumon |
| Amiante | Cancer du poumon, de la plèvre, du péritoine |

Voies de contamination habituelle

- **Inhalation** : Pour l'amiante et la silice.
- **Passage à travers la peau** : Non
- **Ingestion** : Non
- **Diffusion du risque hors du poste de travail** : Démontrée pour l'amiante. Exportation du risque au domicile : contamination lors du nettoyage des vêtements.

Outils d'évaluation

La silice existe à l'état libre sous forme cristalline ou amorphe et à l'état combiné sous forme de silicates. Les principales variétés de silice cristalline sont le quartz, la cristobalite et la tridymite.

- **Prélèvements atmosphériques** :

France :

Silice : VME contraignante = 0,1 mg/m³ pour le quartz, 0,05 mg/m³ pour la cristobalite et la tridymite. Ce sont les concentrations moyennes en silice des poussières alvéolaires inhalées sur 8 heures.

Amiante : VME contraignante = 10 f/l.

Décret du 4 mai 2012 n° 2012-639 : Contrôle de l'empoussièrement en milieu professionnel selon la méthode META, définition des techniques adoptées pour les situations de sous-sections 3 et 4.

Attention !

- Les valeurs limites ne constituent pas un seuil de protection pour le risque cancer et ne prennent pas en compte la contamination cutanée et/ou digestive.
- Pour les cancérigènes, même lorsque les valeurs limites existent, il convient de maintenir une concentration dans l'air la plus faible techniquement possible.

- **Frottis de surface** (dosage du produit sur une surface pouvant être contaminée) : Pour la vérification de la décontamination en cas de matériaux contenant de l'amiante.
- **Dosages sanguins ou urinaires** : Sans objet.

Prévention

Remarque : Pour les opérations de retrait de colle amiantée ou de retrait de dalles vinyl-amiante, se reporter au guide INRS ED 6091.

- **Substitution** : Non concernée
- **Autre procédé** : Ne pas déposer le revêtement dangereux et le recouvrir.
- **En cas de dépose** : Confinement du local pour éviter l'exportation du risque.
- **Captage au plus près** : Ponceuse avec captage des poussières intégré et filtre très haute efficacité.
- **Ventilation générale** : Renouvellement de l'air du local.
- **Protection (= EPI)** :

Pour ce qui relève de l'amiante, 3 niveaux d'empoussièrement sont définis pour mettre en œuvre les moyens de prévention collectifs (MPC) et les équipements de protection individuelle (EPI) appropriés.

- **Respiratoire** : Filtre de type P3. Pour des travaux de courte durée : protections respiratoires à cartouche P3.
Si le temps de travail dépasse 1h, utiliser des protections respiratoires de type P3 à ventilation assistée.
- **Cutanée** :
 - Combinaison jetable de type 5 (pour l'amiante) : « Vêtement de protection contre les produits chimiques sous forme de particules solides »
 - Gants jetables (pour l'amiante).

- **Mesures d'hygiène :**
 - Spécifique et réglementaire pour l'amiante (cf. brochures INRS ED 6091 et ED 6028).
 - Pour la silice, vêtement dédié au travail laissé et entretenu sur les lieux de travail pour éviter l'exportation de la silice hors du poste de travail.
 - Local pour les vêtements de ville et local pour les vêtements de travail, séparés par une douche.
 - Ne pas manger, boire, fumer, mâcher du chewing-gum dans l'atelier.
 - Manger dans des locaux propres, après avoir quitté ses vêtements sales et s'être nettoyé le visage et les mains.
 - Ne pas emporter les vêtements de travail à l'extérieur. Leur nettoyage doit être organisé par l'entreprise.
- **Déchets :** Amiante (cf. brochures INRS ED 6091 et ED 6028). Transporter en sacs fermés les déchets amiantés dans les centres de traitement adaptés.
- **Indicateurs de contrôle de l'efficacité des mesures prises :**
 - Contrôle atmosphérique pour l'amiante et la silice (réglementaire).
 - Contrôle débit ventilation/vitesse d'air pour les ponceuses.

Réparation

- **Tableau de maladie professionnelle (MP) :**

Les cancers sont pris en compte dans le **Tableau 25** pour la silice et les **Tableau 30, Tableau 30bis** pour l'amiante.
- **Droit au suivi cancérogène post exposition amiante :** Oui
- **Droit au suivi cancérogène post professionnel :** Oui

Autres activités pouvant être concernées

Démolition, réhabilitation, maintenance.

Pour en savoir plus

- Silice cristalline. INRS. Fiche toxicologique n°232.
- Contrôle de la concentration en silice cristalline dans l'atmosphère des lieux de travail. INRS. ED 816
- Exposition à l'amiante lors du traitement des déchets - Guide de prévention. INRS. ED 6028
- Travaux de retrait ou d'encapsulage de matériaux contenant de l'amiante. Guide de prévention INRS ED 6091
- Consulter les bases de données sur le site INRS ([Bases de données - Publications et outils - INRS](#)) :
 - [MetroPol](#) : Recueil de méthodes de prélèvement et d'analyse de l'air pour l'évaluation de l'exposition professionnelle aux agents chimiques.
 - [Biotox](#) : Guide biotoxicologique pour le médecin du travail. Inventaire des dosages biologiques disponibles pour la surveillance des sujets exposés à des produits chimiques.
- Consulter le site www.substitution-cmr.fr pour avoir, notamment, des exemples de substitution.

Evolution de la fiche

Cette fiche est appelée à être modifiée en fonction des connaissances toxicologiques et des techniques utilisées dans les entreprises.

Vos remarques nous intéressent et vous pouvez nous les faire parvenir à l'adresse suivante : preventiondst.cramif@assurance-maladie.fr

Autres outils disponibles

Le réseau prévention CNAMTS-CRAM/CARSAT-CGSS-INRS met à votre disposition, sur le site INRS (www.inrs.fr), le dossier [Agents chimiques CMR](#) dans lequel vous trouverez :

- les fiches FAR (Fiches d'Aide au Repérage par activité),
- les fiches FAS (Fiches d'Aide à la Substitution par activité).